

Séance du 19 novembre 2019

Délibération n° 2019-122

L'an deux mil dix-neuf, le 19 du mois de novembre à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 13 novembre 2019

Présent(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Corinne COUPAS, Monsieur Jean-Yves CHARBY, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Madame Christine DEFFNER, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Alain GAUBERT, Monsieur Julien POINTUD, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Madame Marie-Solange LALEVEE à Monsieur Jean-Yves CHARBY ; Monsieur Pierre Marie DELANOY à Monsieur Jacques BARDIOT ;

Absent(s) excusé(s) : Monsieur David LOUBRY, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE Madame Marie-Line CLAME Monsieur Bernard SAUPIC, Monsieur Stéphane MILAVEAU

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Anne RENAUD, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	18
Nombre de suffrages exprimés	20
Votes Pour	20
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES

N° : 8-6 Thème : Emploi, formation professionnelle

Objet : Participation au Salon départemental des métiers 2020

Le conseil communautaire,
Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes,
VU les statuts de la communauté de communes ;
CONSIDERANT l'intérêt de soutenir l'initiative de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat qui organise le salon de l'artisanat et des métiers d'art, au parc des expositions, à Moulins, du 13 au 15 novembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique : d'apporter un soutien financier d'un montant de 500 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour l'organisation du salon de l'artisanat et des métiers d'art, au parc des expositions, à Moulins, du 13 au 15 novembre 2020.

Envoyé en préfecture le 20/11/2019

Reçu en préfecture le 20/11/2019

Affiché le

SLOW

ID : 003-240300558-20191119-D2019122-DE

**Fait et délibéré le 19 novembre 2019.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.**

Pour extrait conforme,
La Présidente

Corinne COUPAS



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr